

# VOTRE ÉCOLE DE CONDUITE VOUS INFORME SUR LE PARCOURS DE FORMATION AU PERMIS AM

## PARCOURS DE FORMATION AM (BSR)

### Accessible dès 14 ans.

Cette formation de 8h minimum (sur 2 jours minimum obligatoire avec 4h maxi par jour) sous forme de STAGE se déroule en 4 séquences :

**Séquence 1** : Échanges sur les représentations individuelles autour de la conduite : durée 30 min

**Séquence 2\*** : Formation à la conduite hors circulation : durée 60 min

**Séquence 3** : Code de la route : durée 30 min

**Séquence 4\*** : Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique : durée 3h min

**Séquence 5** : Sensibilisation aux risques : durée 1h min

\*La durée de formation des **séquences 2 et 4** est de au moins 6h.

Si vous êtes mineur, au moins un parent ou représentant légal doit être présent lors de la dernière séquence de la formation (séquence 5).

Une fois les séquences terminées, si les compétences sont validées par l'enseignant, l'élève se verra remettre une attestation de formation par l'école de conduite en attendant la fabrication du titre permis AM faites par l'école de conduite.

**À savoir** : cette catégorie de permis n'entre pas dans le régime du permis à points.



**ATTENTION** Équipement de sécurité **obligatoire** (GANTS, Casque homologué de moins de 5ans, Blouson adapter deux-roues et pantalon « jean possible » et chaussures au-dessus de la